

Province de Québec
Municipalité régionale de
comté de La Haute-Yamaska

MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU
RÈGLEMENT NUMÉRO 585-2019, ABROGEANT
LES RÈGLEMENTS 581-2018 ET 552-2016 POUR
ÉDICTER LES NORMES APPLICABLES AUX
EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-
CÉCILE-DE-MILTON – CODE D'ÉTHIQUE ET
DE DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE**

Veillez prendre avis que lors de la séance ordinaire du conseil le 8 avril 2019, la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton a adopté le règlement suivant :

Le règlement numéro 585-2019, intitulé : **ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 581-2018 ET 552-2016 POUR ÉDICTER LES NORMES APPLICABLES AUX EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE.**

Tout intéressé peut prendre communication dudit règlement aux heures ordinaires d'affaires de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton au bureau situé au 136, rue Principale, à Sainte-Cécile-de-Milton.

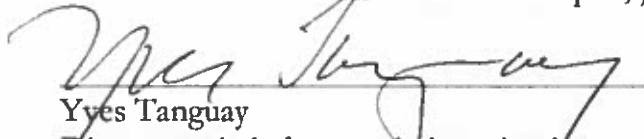
Donné à Sainte-Cécile-de-Milton, ce neuvième jour du mois d'avril deux mille dix-neuf.



Yves Tanguay
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Yves Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en la manière ordinaire prévue, le 9 avril 2019 entre 8h00 et 16h30. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 9 avril 2019.



Yves Tanguay
Directeur général et secrétaire-trésorier